

Chère Adhérente, Chef Adhérent,

Votre cotisation annuelle de Membre Actif de votre Association LYME SANS FRONTIÈRES est arrivée à échéance au 1^{er} janvier dernier.

Il vous est proposé de renouveler votre Demande d'Adhésion au titre de l'Année 2020 car, en soutenant financièrement LSF, vous lui permettez de faire progresser la cause des malades dans toutes les actions qu'elle entreprend.

Votre soutien est en effet précieux pour lui permettre de remplir son ambitieuse mission puisqu'elle a pour objet de **« promouvoir la recherche et l'information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme, en particulier, les formes sévères, persistantes ou/et tardives, donc chroniques, et de ses co-infections ; et, plus généralement, les infections dites froides ou cachées. »**

Lors de son Assemblée Générale du 5 juillet dernier à Strasbourg, et malgré les charges croissantes auxquelles votre Association doit faire face, d'année en année, dans le cadre de ses activités bénévoles et militantes – comme le Colloque européen du 25 mai 2019 ayant eu pour thème « Le Grand débat : la borréliose de Lyme en question » qui a été une belle réussite, grâce à notre lanceuse d'alerte, ancienne présidente de LSF et de son Conseil scientifique, Viviane Schaller –, le Bureau national a proposé :

- de maintenir à 20 € la Cotisation annuelle, dite « normale », en qualité de Membre Actif (droit de vote délibératif) **AVEC adresse mail** pour l'envoi des documents par voie électronique ; la cotisation pour revenu modeste (non imposable au titre de l'impôt) - où une adresse mail est nécessaire - demeure fixée à 10 € ;

- de fixer à 30 € la Cotisation annuelle, dite « normale », en qualité de Membre Actif (droit de vote délibératif) **SANS adresse mail** pour l'envoi des documents par voie postale ; la cotisation pour revenu modeste (non imposable au titre de l'impôt) - sans adresse mail - s'élève à 20 € ; la majoration a été limitée à 5 € au titre de la participation au surcoût des frais d'impression et d'expédition de Lyme Actu.

Cette proposition a été votée à l'unanimité des membres présents et représentés lors de cette Assemblée.

La cotisation vous permet d'être régulièrement informé sur les actions de LSF, notamment au travers de sa newsletter, Lyme Actu, et de son site Web, sans parler de toutes les actions que nous menons en région, comme par exemple, en Nouvelle Aquitaine, avec notre représentant régional, Guy Mathieu, dont le travail entrepris depuis des années pour « labourer le terrain » est à saluer tout particulièrement.

Notre action au niveau national a surtout pour but de faire bouger les lignes, en luttant sans relâche contre le déni de la maladie de Lyme chronique et de ses co-infections, mais aussi pour revendiquer un droit d'accès aux soins – digne de ce nom – pour tous les malades (sans aucune exception) ; ceci en coopération avec deux consoeurs avec lesquelles nous avons tissé des liens très étroits depuis plus d'un an ; il s'agit de l'association « ChroniLyme » (dont le président, Bertrand Pasquet fait un travail politico-médical remarquable au niveau national, avec sa vice-présidente, Christèle Dumas-Gonnet), et l'association « Le Droit de Guérir » (tout le monde connaît son président-fondateur, Matthias Lacoste, qui mène, avec ses nombreux bénévoles, des actions militantes exemplaires). Ainsi, notre audition conjointe par les députés du Groupe d'étude sur la maladie de Lyme de l'Assemblée Nationale, le 5 février dernier (vous trouverez, sur le site Web de LSF, le diaporama – dans son intégralité – qui a été projeté et commenté à cette occasion) ; un extrait de ce PowerPoint figure dans le Supplément joint à cet envoi.

Dès que le Bureau aura prononcé votre admission en application des articles 8 et 14 des statuts (ceci pour éviter d'avoir, parmi les adhérents, des détracteurs du Lyme ou de l'Association, comme ce fut le cas, plus particulièrement, au cours des deux dernières années), vous recevrez, pour attester du paiement de votre cotisation 2020, une toute nouvelle Carte de membre (une petite surprise !).

L'ensemble des membres du Bureau national vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente proposition de renouvellement de votre adhésion pour 2020.

Bernard KERNST
Co-Président,
chargé des Finances

Pierre RAUSCHER
Co-Président,
représentant légal de LSF